



Maison de montagne en indivision

Par Mamourette

Mes parents avaient acheté il y a 30 ans une maison qu'ils ont mis à mon nom et à celui de ma sœur... nous sommes donc en indivision.

Nous ne nous adressons plus la parole depuis plus de dix ans.

Après avoir profité au maximum de cette maison depuis plus de 8 ans elle n'y va plus... je dois donc y aller souvent pour aérer... faire changer le compteur... etc. j'ai constaté il y a deux ans la présence de merules dans la cave et de capricorne dans la charpente.

J'ai fait venir des entreprises pour des devis car il faut intervenir et cela risque de s'étendre aux maisons voisines.

Je lui ai envoyé un courrier sans réponse.

Je lui ai fait une proposition d'achat pour sa part et elle refuse alors que j'ai fait venir trois agences qui ont estimé au même prix.

Puis-je faire intervenir le tribunal pour qu'on l'oblige à me vendre sa part au prix des agences car il y a mise en péril ???

Merci beaucoup